

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

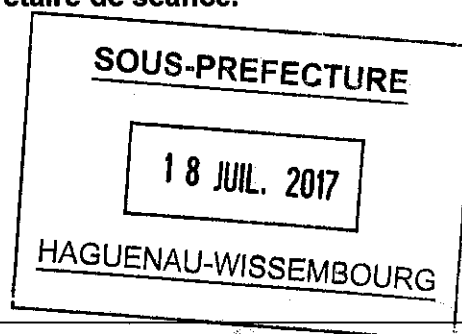
N°2017DEL_0071

Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.



Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0072

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Bock) :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2017.

Certifié exécutoire le 18/07/17

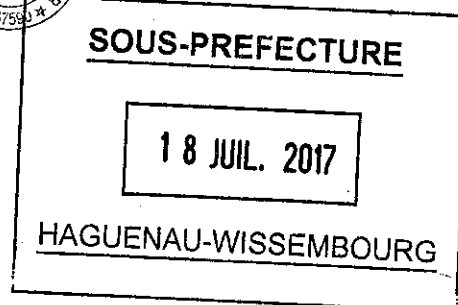
Le Maire :

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MAROK



Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 JUILLET 2017 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

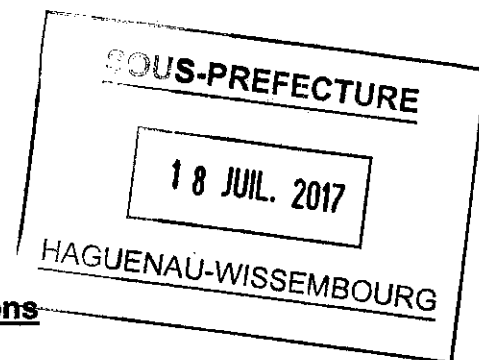
Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0073

ADMINISTRATION GENERALE

Dissolution du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'objet du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs. Les compétences du SIVOM ont été au fur et à mesure, et selon les besoins des communes et les évolutions réglementaires, supprimées, rendues aux communes ou transférées à d'autres organismes.

A ce jour les compétences exercées par le syndicat ne répondent plus à l'objet de sa création. Il est rappelé qu'à ce jour, 2 compétences subsistent dans le syndicat :

- L'instruction du droit des sols
- Le subventionnement à 2 structures culturelles : Summerlied et la saison culturelle de Schweighouse sur Moder.

Il a été proposé de « rendre » aux communes l'instruction du droit des sols, qui en tous les cas est déléguée à l'ATIP.

Dans ces conditions, le Comité directeur du SIVOM, en date du 26/06/2017 a proposé de procéder à la dissolution du SIVOM avec effet au 31/12/2018 selon les conditions de l'article L.5212-33 du CGCT, c'est-à-dire sur la demande motivée de la majorité de ces conseils municipaux par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Les communes membres sont donc appelées à se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal d'une part et de fixer les conditions de la dissolution d'autre part.

Les conditions de dissolution sont les suivantes :

- Tout le matériel est réformé, hormis le véhicule (Ford Fiesta) acquis en 2003 et dont la valeur résiduelle est de 2 000 €. Il est proposé que le véhicule intègre le patrimoine de la commune de Schweighouse-sur-Moder.
- Les agents travaillant pour le syndicat font partie d'une convention avec la commune de Schweighouse-sur-Moder ou procèdent d'une activité accessoire. Il en résulte que le syndicat n'aura plus de personnel au moment de sa dissolution et qu'il n'y a donc pas lieu de statuer sur son avenir.

- Concernant les archives : il est proposé que les archives relevant de l'instruction du droit des sols soient conservées par les communes. Toutes les autres archives seront conservées par la commune de Schweighouse.
- Concernant le solde de trésorerie

Il est proposé que l'excédent de trésorerie du syndicat apparaissant à l'issue du vote du dernier compte administratif soit réparti de la façon suivante :

DAUENDORF	9,0 %
HUTTENDORF	3,0 %
MORSCHWILLER	3,5 %
OHLUNGEN	8,5 %
SCHWEIGHOUSE S/MODER	66,0 %
UHLWILLER	4,5 %
WINTERSHOUSE	5,5 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

Considérant que le syndicat peut être dissous à la demande motivée de la majorité de ses conseils municipaux par arrêté du représentant de l'Etat dans le département,

- D'approuver la dissolution du SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs ainsi que le transfert des éléments de l'actif à la commune de Schweighouse sur Moder, à compter de la date de l'arrêté préfectoral de dissolution et en tout état de cause pour le 31 décembre 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces opérations de dissolution et de mise à disposition des biens,
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin l'arrêté de dissolution du SIVOM de SSM et Environs avec effet au 31 décembre 2018,
- D'autoriser l'intégration du résultat du compte administratif du SIVOM dans le budget général de la commune selon la clé de répartition définie ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que le syndicat peut être dissous à la demande motivée de la majorité de ses conseils municipaux par arrêté du représentant de l'Etat dans le département,

- **APPROUVE** la dissolution du SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs ainsi que le transfert des éléments de l'actif à la commune de Schweighouse sur Moder, à compter de la date de l'arrêté préfectoral de dissolution et en tout état de cause pour le 31 décembre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces opérations de dissolution et de mise à disposition des biens,
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin l'arrêté de dissolution du SIVOM de SSM et Environs avec effet au 31 décembre 2018,
- **AUTORISE** l'intégration du résultat du compte administratif du SIVOM dans le budget général de la commune selon la clé de répartition définie ci-dessus.

SOUS-PREFECTURE

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

18 JUL. 2017

Le Maire :

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MAROK

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

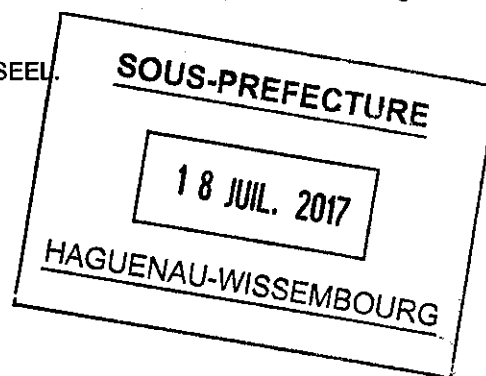
Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.



N°2017DEL_0074

ADMINISTRATION GENERALE

Subvention d'investissement à l'OMSALS

L'OMSALS a récemment présenté un plan pluriannuel d'investissement 2017/2020 pour le renouvellement du matériel mis à disposition de la collectivité et des associations. L'organisation des événements de l'Omsals et de ses membres demande toujours plus de matériel, afin de faciliter et professionnaliser l'action de l'association et de ses bénévoles.

Ce plan d'investissement prévoit le remplacement de tonnelles et structures de tentes et l'acquisition de structures de manutention sur une période de 4 années.

Il est proposé que la commune subventionne à 100 % l'acquisition de ce matériel.

Pour l'année 2017, le coût des acquisitions est de 8 300 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention d'investissement de 8 300 € à l'OMSALS pour l'acquisition de matériel, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement 2017/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (M. Meder n'a pas participé au vote) :

- **ACCORDE** une subvention d'investissement de 8 300 € à l'OMSALS pour l'acquisition de matériel, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement 2017/2020.

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0075

ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination d'une rue au lieu-dit Krautgarten

Suite au dépôt du permis d'aménager par la société CIC-Aménagement concernant la construction d'un lotissement, au lieu-dit Krautgarten, il est nécessaire de procéder à une nouvelle dénomination de rue.

Le nom proposé est « rue du Potager ».

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROPOSE** le nom de la rue « Rue du Potager »

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Le Maire :



SOUS-PREFECTURE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK

18 JUIL. 2017

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 JUILLET 2017 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur Philippe **SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

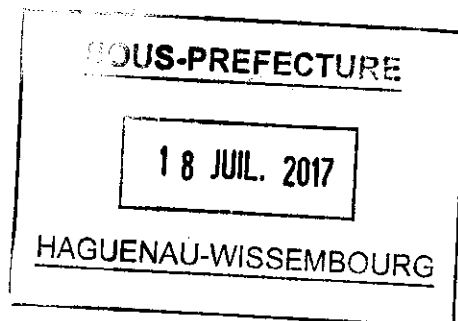
Présents : M. Philippe **SPECHT** – Maire, Mme Marie-Odile **KASPAR**, M. Dany **ZOTTNER**, Mme Sabine **BRUNNER**, M. Claude **LAMBERT**, Mme Isabelle **CHAUDRON**, M. Robert **STAUDENMAIER**, M. Rémy **MEDER** – Adjoint, Mme Cathy **CRQUI**, Mme Cathy **KOBEL**, M. Renaud **METZGER**, Mme Elisabeth **DRESCH**, M. Maurice **SEEL**, Mme Joëlle **RITT**, M. Mickaël **EPPINGER**, Mme Marie-Jeanne **MUNZENHUTER**, M. Dominique **FRANK**, Mme Claudine **HERKOMMER**, M. Jean-Georges **OTT**, Mme Aurélie **KREUTZBERGER**, M. Roland **KUSTER**, M. Alain **BOCK**, M. Joël **ACKER**, Mme Michèle **FEVE**, Mme Marie-Ange **ERTZ** et Mme Sandra **SEEL** – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick **LOGEL** qui a donné procuration à Mme Sandra **SEEL**.

N°2017DEL_0076

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du règlement intérieur de la salle Kaeufling



Monsieur Meder rappelle que la salle Robert Kaeufling est mise à disposition de la commune, des associations, collectivités et entreprises pour toutes manifestations à caractère culturel, associatif ou professionnel.

Conformément à l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration, du fonctionnement des services.

L'ordre de priorité qui est donné aux différents intervenants dans la salle, pour l'attribution des créneaux, doit être revu afin d'être plus adapté aux conditions de location actuelles et d'utilisation des salles par les associations.

Dans l'annexe de l'actuel règlement, voici ce qui est écrit :

« *Priorité est donnée par ordre :*

- *A la commune pour ses propres besoins,*
 - *Aux manifestations sportives, culturelles ou de loisirs de grande ampleur, organisées par les associations,*
- Les associations de Schweighouse ont droit à 2 gratuités par an de la salle :*
- *1 pour leur assemblée générale*
 - *et 1 autre pour l'occasion de leur choix*
- *Aux compétitions officielles,*
 - *Aux entraînements. »*

Deux évolutions vont être proposées à la rentrée associative 2017/2018 : la spécialisation des salles et leurs affectations aux associations et la suppression de la priorité « matches ».

Les associations qui proposent des matches avec des ligues doivent avoir des facilités de gestion afin de pouvoir évoluer au sein de leurs salles sans avoir à faire des partages toutes les semaines avec d'autres associations. C'est le sens de la spécialisation et de la suppression de la priorité matches. Aussi les demandes d'entraînement et compétitions officielles seront traitées de la même manière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la salle Robert Kaeufling avec les modifications décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la salle Robert Kaeufling avec les modifications décrites ci-dessus.

Certifié exécutoire le 18/07/17

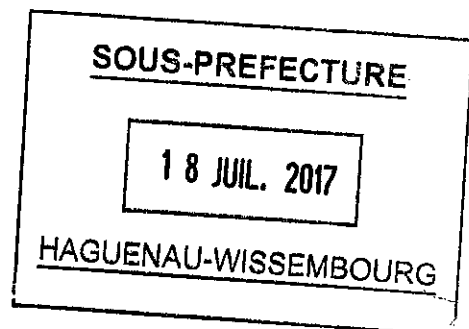
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

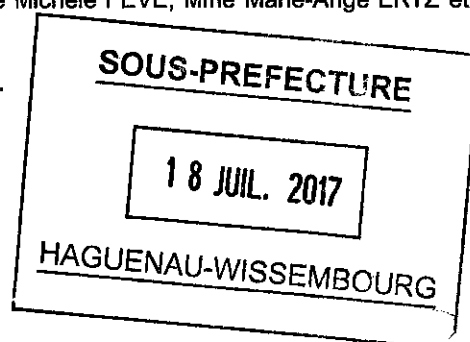
Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0077

RESSOURCES HUMAINES

Politique liée à l'apprentissage



La commune de Schweighouse souhaite mettre en place une véritable politique en faveur de l'apprentissage. A ce jour, seul le service des affaires scolaire proposait un contrat d'apprentissage en alternance pour le CAP Petite Enfance.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

Il est proposé d'ouvrir :

- Un poste pour un apprenti au service des écoles,
- Un poste d'apprentissage dans le service administratif.

Il est par ailleurs rappelé qu'un poste d'apprenti pour les espaces verts vient d'être créé et pourvu. Celui-ci est pris en charge et piloté par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ouverture de 2 postes en apprentissage,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de 2 postes en apprentissage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME



Pour le Maire et par délégation
Le Maire
Le Directeur Général des Services
Emmanuel KNAACK

f



Le Maire

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

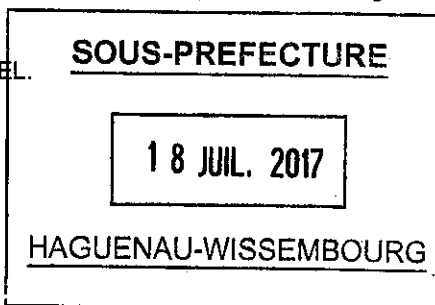
Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0078

RESSOURCES HUMAINES

Versement des contributions rétroactives CNRACL



Les agents de la fonction publique ont la possibilité de demander à la collectivité de payer les contributions dues au titre de contrats d'embauche à durée déterminée. Cette charge incombe à l'employeur.

Un agent ayant travaillé à la mairie demande de valider auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales (CNRACL) ses services effectués sous contrat pour la période du 04/04/2005 au 30/06/2005.

Le décompte des contributions rétroactives dues à la CNRACL par l'employeur s'élève à 320.61 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter de valider pour le compte de Madame Sophie Treiber auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales ses services effectués sous contrat pour la période du 04/04/2005 au 30/06/2005, pour la somme de 320.61 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de valider pour le compte de Madame Sophie Treiber auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales ses services effectués sous contrat pour la période du 04/04/2005 au 30/06/2005, pour la somme de 320.61 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



Le Maire :

Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 JUILLET 2017 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur **Philippe SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0079

URBANISME / TRAVAUX

18 JUIL. 2017

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Secteur du « Haslen » : vente des parcelles à la société « CIC Aménagement Foncier »

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 19/09/2016, a permis la concrétisation d'un projet d'aménagement urbain situé au lieu-dit du Haslen, pour lequel la Commune a procédé à l'acquisition de l'ensemble des parcelles nécessaires à sa réalisation, et qu'elle souhaite, désormais, céder dans leur intégralité à la société « CIC Aménagement Foncier ».

Cette dernière assurera la maîtrise d'ouvrage du projet et propose un prix de 5 600 € HT l'are, soit 6 720 € TTC l'are, en parfait adéquation avec le prix fixé par France Domaine dans son avis du 19/01/2017, pour l'ensemble des terrains objets de l'opération projetée, à savoir :

- Les parcelles 247, 88 à 101, section 22 situées en zone IAUa,
- Parties des parcelles 253, 102 à 124, section 22 situées en zone IAUa.

La surface totale des parcelles du projet est de 325.71 ares, de sorte que l'offre de la société « CIC Aménagement Foncier » s'élève à un montant de 1 823 976 € HT, soit 2 188 771.20 € TTC.

Par ailleurs, eu égard à la présence de « gagées des prés » sur le terrain d'assiette du projet, la Commune et le futur aménageur, s'engagent, par l'insertion d'une clause environnementale dans le contrat de vente, à assurer la protection de cette espèce végétale protégée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la vente des parcelles susmentionnées, d'une superficie totale de 325.71 ares à la société « CIC Aménagement Foncier »,
- De fixer le prix de vente à 1 823 976 € HT, soit 2 188 771.20 € TTC,
- De prendre acte que les frais d'établissement des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- D'approuver l'insertion, dans l'acte de vente, d'une clause environnementale tendant à la protection de l'espèce végétale « la gagée des prés », dont les frais de mise en œuvre en découlant seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de ventes et toutes les pièces y afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente des parcelles susmentionnées, d'une superficie totale de 325.71 ares à la société « CIC Aménagement Foncier »,
- FIXE le prix de vente à 1 823 976 € HT, soit 2 188 771.20 € TTC,
- PREND acte que les frais d'établissement des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- APPROUVE l'insertion, dans l'acte de vente, d'une clause environnementale tendant à la protection de l'espèce végétale « la gagée des prés », dont les frais de mise en œuvre en découlant seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de ventes et toutes les pièces y afférentes.

Certifié exécutoire le 18/07/17

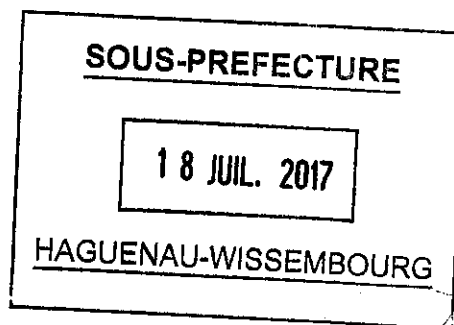
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0080

URBANISME / TRAVAUX

Acquisition foncière avec Monsieur Winling

Suite à la demande de Monsieur Philippe WINLING, 51 rue de l'église 67590 Ohlungen, la commune accepte d'acquérir la parcelle n°177 section 16 au lieudit Hardwald, d'une contenance de 632 m², au prix de 600.40 € (soit 95 € de l'are).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter d'acquérir la parcelle n°177 section 16 appartenant Monsieur Philippe Winling, au prix de 600.40 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces afférentes,
- De charger l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle n°177 section 16 appartenant Monsieur Philippe Winling, au prix de 600.40 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces afférentes,
- **CHARGE** l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



Le Maire :

Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 JUILLET 2017 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur Philippe **SPECHT**, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **27**
Conseillers présents : **26**
Conseiller absent : **1** (dont 1 procuration)

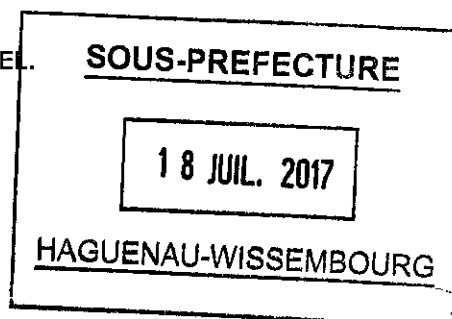
Présents : M. Philippe **SPECHT** – Maire, Mme Marie-Odile **KASPAR**, M. Dany **ZOTTNER**, Mme Sabine **BRUNNER**, M. Claude **LAMBERT**, Mme Isabelle **CHAUDRON**, M. Robert **STAUDENMAIER**, M. Rémy **MEDER** – Adjoint, Mme Cathy **CRICUI**, Mme Cathy **KOBEL**, M. Renaud **METZGER**, Mme Elisabeth **DRESCH**, M. Maurice **SEEL**, Mme Joëlle **RITT**, M. Mickaël **EPPINGER**, Mme Marie-Jeanne **MUNZENHUTER**, M. Dominique **FRANK**, Mme Claudine **HERKOMMER**, M. Jean-Georges **OTT**, Mme Aurélie **KREUTZBERGER**, M. Roland **KUSTER**, M. Alain **BOCK**, M. Joël **ACKER**, Mme Michèle **FEVE**, Mme Marie-Ange **ERTZ** et Mme Sandra **SEEL** – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick **LOGEL** qui a donné procuration à Mme Sandra **SEEL**.

N°2017DEL_0081

CULTURE

Saison culturelle 2017 / 2018



La Commission Culture, Sports, Animations qui s'est réunie le 24 avril 2017 propose que la saison culturelle 2017-2018 a pour fil conducteur les lettres, les mots, les histoires et les livres par le biais de spectacles de contes, de théâtre et de concerts ; de projections de films et films d'animation et d'ateliers de pratiques artistiques.

La compagnie Sémaphore est la compagnie invitée de la saison avec :

- Un accueil en résidence au Théâtre de Poche pour la création du spectacle « Le fil des mots » dont la première représentation aura lieu le dimanche 22 octobre 2017 dans le cadre du Festival « Vos oreilles ont la parole »
- Des représentations de son spectacle « Pour la petite histoire »
- Des ateliers en temps scolaire et hors temps scolaire

La saison scolaire propose :

- 9 spectacles différents et 27 représentations et permettent de toucher un public allant de la halte-garderie à la 5ème
- Des ateliers de pratiques artistiques
 - des ateliers d'écriture et de chants pour des classes de niveau primaire
 - un parcours théâtral et plastique pour une classe de CM1/CM2
 - un suivi de la résidence de la Cie Sémaphore pour une classe de CM2
- Des séances de cinémas à destination des primaires et des collégiens

La saison hors temps-scolaire du service Culture Education propose :

- 11 spectacles et animations festives
- 6 séances de cinéma
- Des ateliers d'initiation au numérique
- Des ateliers de pratiques artistiques et sportives (Hip-Hop, théâtre, stages durant les petites vacances scolaires)
- Les animations Pass'Loisirs de l'été 2018

Le budget de la programmation de la saison culturelle 2017-2018 est fixé au total à :

- 59 000 € pour les spectacles proposés par K'Artonnerie
- 5 000 € pour les animations et les spectacles proposés par la Bibliothèque Municipale
- 17 500 € pour les ateliers et stages proposés par l'Animation Jeunesse

Les tarifs proposés sont les suivants, à savoir :

	Prévente/réservation		Caisse du soir	
	Plein	Réduit *	Plein	Réduit *
Spectacle en séance tout public	5,00 €	4,00 €	6,00 €	5,00 €
	Schweighouse-sur-Moder		Hors Schweighouse	
Spectacle en séance scolaire	2,50 € par élève (gratuit pour les accompagnateurs)		3,50 € par élève pour le SIVOM et communes conventionnées (Batzendorf, Berstheim et Wittersheim) 4,50 € pour les autres communes (gratuit pour les accompagnateurs)	
Atelier Théâtre et Hip-Hop	90 € (45 € pour le 3 ^{ème} enfant de la même famille)		110 € (55 € pour le 3 ^{ème} enfant de la même famille)	
Stage et ateliers des petites vacances scolaires	40 €		50 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement de la saison culturelle,
- D'approuver l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle à hauteur de 81 500 €,
- D'approuver les tarifs énoncés ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la saison culturelle,
- **APPROUVE** l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle à hauteur de 81 500 €,
- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2017-2018.

Certifié exécutoire le 18/07/17

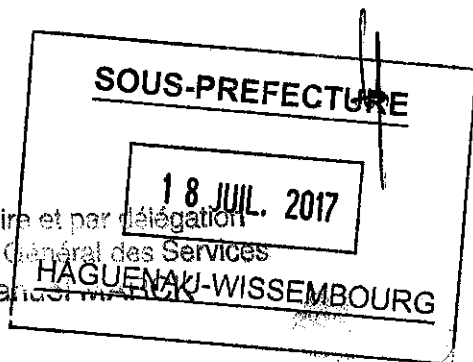
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel SCHWAB



[Handwritten signature]

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0082

SUBVENTIONS

Subventions pour séjours pédagogiques

La commune participe à hauteur de 9 € par enfant et par jour au financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés par les familles ; 24 élèves sont concernés pour un montant total de 1 503 € (liste jointe).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant total de 1 503 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant de 1 503 €.**

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel BUENAU-WISSEMBourg



SUBVENTIONS POUR SEJOURS PEDAGOGIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Nom de l'enfant	Adresse	Bénéficiaire	Nbre jours	Forfait	Subvention	Etablissement
MEYER Antoine	25 Coteau de la Pinède	MEYER Sabine	7	9 €/jour	63 €	Missions Africaines
CHAUDRON Arthur	14 rue du Bouleau	CHAUDRON Sébastien	14	9 €/jour	126 €	Lycée Siegfried
WOESSNER Marie	44 route de Wintershouse	WOESSNER Didier	3	9 €/jour	27 €	Lycée Heinrich
CLADY Yannis	23 route d'Ohlungen	CLADY Sylvie	5	9 €/jour	45 €	Lycée Heinrich
WEBER Benjamin	11 rue Muhlmatt	WEBER Christine	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
GANGLOFF Clément	12 rue Breitung	GANGLOFF Sabrina	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
UNLU Gizem	15 Impasse Muhlmatt	AYDIN Munever	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
GUERREY Ruben	8 Résidence la Clairière	GUERREY Aurélie	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
FRITZINGER Axelle	13 Coteau de la Pinède	FRITZINGER Yves	5	9 €/jour	45 €	Lycée Schuman
KOCAK Eren	37 B rue du Gal de Gaulle	PAUL Claudine	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
KOST Alyssa	43 route de Wintershouse	LE TUMELIN Gaëla	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
WENDLING Alexandre	18 rue de la Forêt	WENDLING Hélène	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
KREMER Robin	7 cité les Houblons	GONCALVES Karine	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
PETER Noah	11 rue Muhlmatt	ROCHER Laure	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
LOPES Emie	11 rue des Tailleurs	LOPES Leonel	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
LINH Nathan	9 rue Muhlmatt	MESSMER Peggy	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
COTTE Romain	2 Impasse du Bois Fleuri	COTTE Laurence	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
PIERRON Léa	17 Résidence la Clairière	PIERRON Mireille	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
DAENTZER Johan	4 rue des Faisans	DAENTZER Serge	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
GENTNER Léna	1 B rue de la Rochette	GENTNER Séverine	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
BECKER Aurélien	8 rue du Bouleau	BECKER HeYvette	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
HAMM Lucile	14 rue des Noyers	HAMM Anne	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
HERKOMMER Maxime	12 rue du Mal Leclerc	HERKOMMER Claudine	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
SUTTREL Luc	26 rue des Roseaux	SUTTREL Jean-Luc	7	9 €/jour	63 €	Collège Bois Fleuri
TOTAL					1 503 €	

HAGUENAU-WISSEMBOURG

18 JUL. 2017

COUS-PREFECTURE

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0083

SUBVENTIONS

Ecole ABCM « Unseri Schuel »

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil qu'il a été sollicité par la directrice de l'école ABCM « Unseri Schuel » pour une demande de subvention concernant le transport des élèves à la piscine « Les Aqualies » de Niederbronn. Les factures concernent 19 déplacements des élèves de la maternelle et du cours élémentaire pour les 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire 2016/2017.

Le montant total de la facture s'élève à 1 558 € et Monsieur Staudenmaier propose de prendre en charge 70% de ce montant soit une somme de 1 090,60 € et demandera au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de 1 090,60 € à l'école ABCM « Unseri Schuel ».

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2017
HAGUENAU
Pour le Maire :
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK

Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0084

SUBVENTIONS

Subvention Energym

Championnat de zone à Lons le Saunier

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Energym Schweighouse. Celle-ci concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de Zone qui s'est déroulé à Lons le Saunier les 10 et 11 décembre 2016. 8 gymnastes, 7 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participants.

Monsieur Meder propose donc d'allouer une subvention de 400 € à l'association et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Championnat de zone à Vandoeuvre

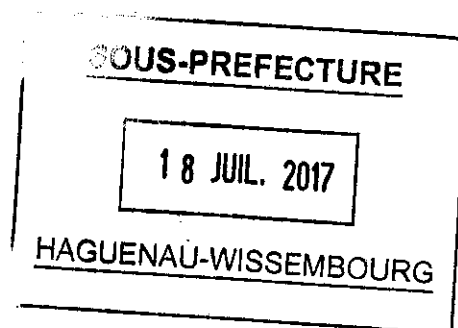
Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Energym Schweighouse. Celle-ci concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de Zone des ensembles qui s'est déroulé à Vandoeuvre les 7 et 8 mai 2017. 52 gymnastes, 9 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participants.

Monsieur Meder propose donc d'allouer une subvention de 1 550 € à l'association et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Championnat de France à Rouen

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association Energym Schweighouse. Celle-ci concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de France qui s'est déroulé à Rouen les 10 et 11 juin 2017. 25 gymnastes, 5 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participants.

Monsieur Meder propose donc d'allouer une subvention de 1 550 € à l'association et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les trois subventions de 400 €, 1 550 € et 1 550 €, soit un total de 3 500 € à l'Association Energym de Schweighouse-sur-Moder.

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

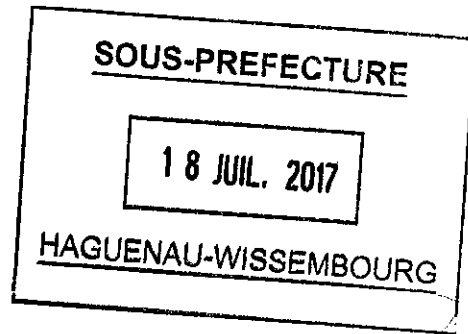
Le Maire :



Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK services
MARCK



Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0085

SUBVENTIONS

Subventions pour énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, le Conseil Municipal avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Monsieur Zottner présente au Conseil un état des subventions allouées dans le cadre de ces délibérations.

La Commission s'est réunie le 26 juin 2017 et a décidé, après étude des différents dossiers, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
KAZMIERCZAK Edmond	24 rue Breitung	577,50 €
SCHWOEHRER Geoffrey	20 rue du Général de Gaulle	196,00 €
BLANALT Gilles	16 rue Breitung	128,52 €
KNITTEL Daniel	9 rue de la Garenne	299,25 €
ZINCK Diane	15 rue des Tailleurs	162,40 €
GLUCK André	65 route d'Ohlungen	262,50 €
	TOTAL	1 626,17 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien en vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer aux personnes concernées les subventions précisées dans le tableau ci-dessus.

Certifié exécutoire le 18/07/17



Le Maire :

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 JUILLET 2017 à 19h30**

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0086

DIVERS

Rapport d'activité 2016 de la SEM de Schweighouse-sur-Moder

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

Bilan 2016

AG du 3 Mai 2017

Chiffre d'affaire : 211 547 € en progression de 2,3 %

Résultat de l'exercice : 85 139 €

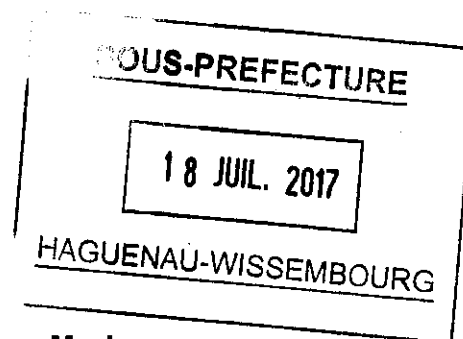
La « provision pour grosses réparations » a été annulée pour 54 000 €. En effet, l'administration fiscale considère aujourd'hui que ces travaux doivent être pluriannuels mais ceci n'est pas/plus le cas des travaux effectués par la SEM. Les gros travaux prévus pourront faire l'objet d'une augmentation de l'actif le jour de leur réalisation. L'entretien courant est lui passé directement en charges.

Charges de fonctionnement 71 204 € dont les dépenses pour entretien et grosses réparations : 42 953 € identique à 2015.

Le parc locatif de la SEM se compose de 53 logements d'habitation et un commerce au 31/12/2016 :

- Mouvements locatifs dans le parc et logements vacants
3 mouvements en interne dans le parc.
5 nouveaux locataires dont 2 suite à l'achat du 8 et 9 cité Franck

18 mois de logements vacants sur l'ensemble du parc (principalement un logement ou le locataire est partie sans laisser de traces).



Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport établi sur l'activité de la SEM Patrimoniale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND acte du rapport établi sur l'activité de la SEM Patrimoniale.**

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCK



SOUS-PREFECTURE

18 JUIL. 2017

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 JUILLET 2017 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 26
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2017DEL_0087

DIVERS

Rapports annuels des délégués

Monsieur Zottner signale que les rapports d'activités 2016 sont disponibles en Mairie pour consultation, et auront été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Rapport annuel Lyonnaise des Eaux
- Rapport annuel SDEA pour l'assainissement
- Rapport du Syndicat des Eaux de la Basse Moder

Le Conseil Municipal doit en pendre acte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte des rapports annuels de la Lyonnaise des Eaux, du SDEA pour l'assainissement et du Syndicat des Eaux de la Basse Moder.

Certifié exécutoire le 18/07/17

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et en délégation
Le Directeur Général des Services
Emmanuel MARCKCK

